Image not found or type unknown

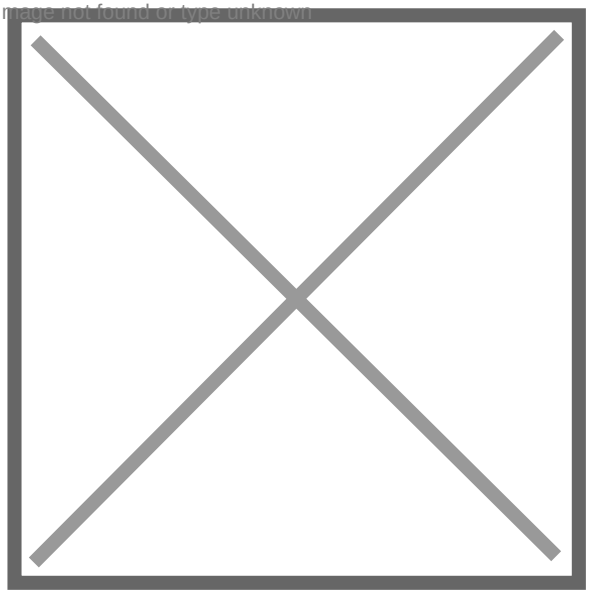

Questions sur la reprise d'ancienneté

Par **korreus**, le **20/04/2011** à **22:08**

Bonjour,

Nous avons bénéficié mon ancien employeur et moi-même d'une rupture conventionnelle, et ai quitté cette entreprise à la date du 31 août 2010 (date d'embauche le 21 novembre 2001).
Les raisons de cette séparation sont le trop de responsabilités léguées à une seule personne.
J'étais chef d'équipe dans la propreté: je gérais le management des ouvriers, effectuais les contrôles des différents sites de travail, organisais des RDV clients, faisais des compte-rendus au chef d'exploitation et aux régies, et on me demandait également le travail manuel tous les matins!

Récemment, il m'a proposé de reprendre un poste d'inspecteur, consistant à contrôler les sites d'intervention, fidéliser la clientèle et faire des rapports au supérieur, ce que j'ai toujours voulu faire.
Voici mes questions: est-il possible qu'il me reprenne avec mon ancienneté ou une partie? A quelle grille de salaire correspond ce poste (MP1, MP2 ou MP3)? Vais-je me faire avoir? (Cette dernière question ne vous étant pas destinée!)

Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **Cornil**, le **24/04/2011** à **17:42**

Bonsoir Korreus
L'employeur pet légalement te reprendre, aucun problème à ce sujet.
C'est à toi de négocier dans le nouveau contrat toutes conditions de cette reprise: reprise

d'ancienneté, coefficients, etc!
Si "tu te fais avoir", tu n'auras qu'à t'en prendre à toi-même!
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés